

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, jeudi 30 mars 2017

GESTION DES DÉBLAIS

**31 entreprises s'engagent aux côtés de la Société du Grand Paris pour la valorisation des déblais de chantiers du Grand Paris Express**

La Société du Grand Paris a signé ce matin, au Salon des maires d'Île-de-France, un accord de partenariat, accompagné d'une charte de bonnes pratiques, avec 31 entreprises accueillant des déblais. Elles représentent plus de 200 sites de stockages, réaménagements de carrières, aménagements d'espaces verts, plates-formes ou sites intermédiaires de traitement agréés. La plupart de ces sites est situé en Île-de-France ou dans le nord de la France, au plus près des chantiers du Grand Paris Express. C'est une étape clé dans la concrétisation de l'engagement de la Société du Grand Paris de valoriser 70 % des 45 millions de tonnes générés par les chantiers.



*©Société du Grand Paris – Leticia Pontual. Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris, entouré de 19 dirigeants d'entreprises présents à la signature de la convention*

**Contacts presse :**

**Société du Grand Paris**

[presse.sgp@quaitrois.fr](mailto:presse.sgp@quaitrois.fr)

Xavier Bossaert : 06 19 41 50 18

Hugues Vanhoucke : 06 34 47 16 18

Camille Ruols : 01 40 41 54 96

### Un partenariat qui repose sur des pratiques responsables

Le partenariat repose sur la transparence et le dialogue continu entre la Société du Grand Paris et les exploitants d'exutoires. Il prévoit, par exemple, que les entreprises signataires utilisent systématiquement l'outil de traçabilité développé par la Société du Grand Paris, avec Artémis, son assistant à maîtrise d'ouvrage sur la Ligne 15 Sud. Les déblais seront pesés à la sortie des chantiers et à l'entrée des exutoires, assurant un suivi en temps réel des quantités de déblais traités et un contrôle analytique de leur qualité.

Pour la Société du Grand Paris, ce type de partenariat est particulièrement utile pour connaître précisément, et en continu, les opportunités de valorisation et de stockage de ses déblais.

*« Nous ne pourrions pas relever seuls le défi de la valorisation des déblais du Grand Paris Express. Alors que le projet monte en puissance sur le terrain, 31 entreprises accueillant des déblais envoient un signal très fort en signant avec nous un accord de partenariat et une charte de bonnes pratiques, qui les engagent à gérer les déblais dans un esprit de responsabilité et de transparence. C'est une première étape importante dans nos efforts pour fédérer les entreprises du secteur autour de cet enjeu essentiel du projet ».*

**Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris**

La charte de bonnes pratiques énonce des principes d'action, qui garantissent la cohérence entre la stratégie de la Société du Grand Paris en matière de déblais et les actions entreprises par les exploitants d'exutoires pour leur traitement et leur valorisation. Les exploitants s'engagent ainsi à :

- Assurer la traçabilité des déblais issus des chantiers, à travers l'utilisation systématique de l'outil de traçabilité, développé par la Société du Grand Paris et l'entreprise Artémis.
- Favoriser la valorisation des déblais en tant que matériaux, en application des principes de l'économie circulaire.
- Faire preuve d'équité dans les relations commerciales avec les parties prenantes intervenant dans la gestion des déblais.
- Privilégier le recours à des modes de transports alternatifs à la route, par voie fluviale et/ou ferroviaire.
- Contribuer au développement d'exutoires en toute transparence avec la Société du Grand Paris, en regard de ses besoins.
- Développer une démarche d'amélioration continue en matière de respect de l'environnement pour la gestion des déblais.

En tant qu'entreprise responsable, la Société du Grand Paris est attentive, à chaque étape du projet, au respect de son objectif de revalorisation des déblais de chantiers. Elle pourra avoir recours à des audits et des contrôles indépendants, comme prévu par l'accord de partenariat.

### Les 31 premiers signataires de l'accord de partenariat et de la charte de bonnes pratiques :

Agrégats du centre, A2C granulat, Biogénie, Carrières de l'Ouest, CEMEX, Clamens, Cosson, COVED, ECT, Eiffage, Envisan, GSM, Guintoli, Gurdebeke, Lafarge, Le ciment route, MRF, OGD ORTEC, Picheta, Sablières, Capoulade, Véolia, Séché éco-services, Semavert, Siniat, S.M.S., Sofrat, Solvalor, SUEZ, Extract Ecoterres, STREF, Yprema.

#### **Contacts presse :**

**Société du Grand Paris**

[presse.sgp@quaitrois.fr](mailto:presse.sgp@quaitrois.fr)

Xavier Bossaert : 06 19 41 50 18

Hugues Vanhoucke : 06 34 47 16 18

Camille Ruols : 01 40 41 54 96

**Contacts presse :**

**Société du Grand Paris**

[presse.sgp@quaitrois.fr](mailto:presse.sgp@quaitrois.fr)

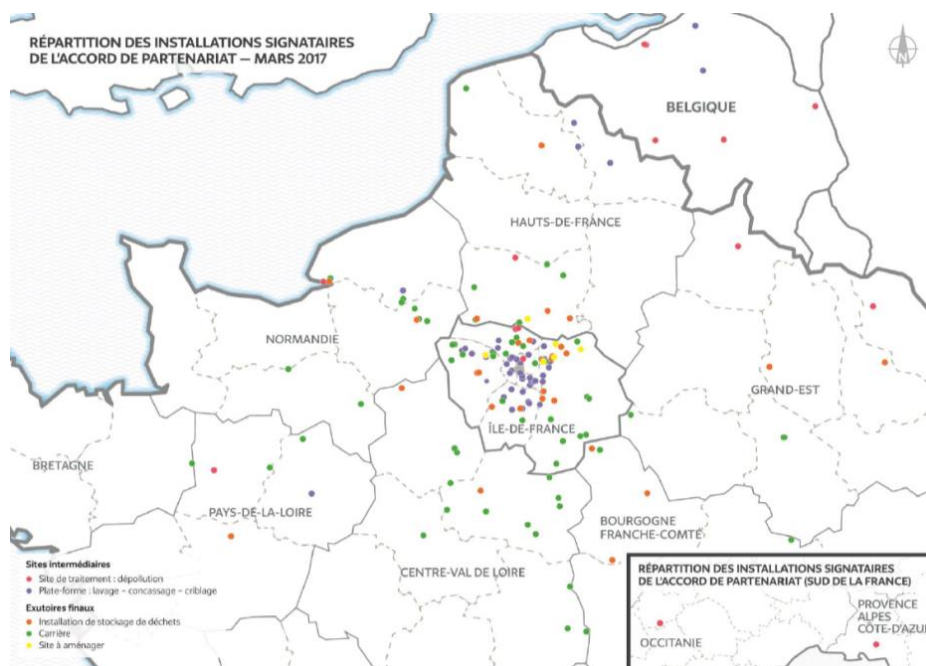
Xavier Bossaert : 06 19 41 50 18

Hugues Vanhoucke : 06 34 47 16 18

Camille Ruols : 01 40 41 54 96

## ANNEXE : RÉPARTITION DES EXUTOIRES

Les déblais du Grand Paris Express sont destinés en majorité à être valorisés en réaménagement de carrières. Les carrières des signataires de l'accord de partenariat sont réparties sur l'ensemble du territoire francilien. Certains sites sont situés dans d'autres régions, grâce aux possibilités de transport fluvial et ferré.



Les besoins en réaménagement de ces carrières sont estimés à 60 millions de tonnes au cours des cinq prochaines années. L'Île-de-France concentre plus de la moitié de ce potentiel, à commencer par le Val d'Oise (14,9 millions de t.), les Yvelines (8 millions de t.) et la Seine-et-Marne (5,4 millions de t.).

Le stockage des déblais du Grand Paris Express sera minoritaire, la Société du Grand Paris s'engageant à revaloriser 70 % des terres excavées sur ses chantiers.

### À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'établissement public créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et l'acquisition des matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de deux lignes existantes (les lignes 11 et 14), la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

#### Contacts presse :

Société du Grand Paris

[presse.sgp@quaitois.fr](mailto:presse.sgp@quaitois.fr)

Xavier Bossaert : 06 19 41 50 18

Hugues Vanhoucke : 06 34 47 16 18

Camille Ruols : 01 40 41 54 96